



NOTE DE SERVICE

Date : 19/03/2020

Durée de la note :

Durée affichage : 3 mois

Rédaction : MB

Validation : PH

Destinataires : tous les salariés

Page : 1/1

REMUNERATION MARS 2020

Nous vous informons que la rémunération de mars 2020 est maintenue selon les mêmes conditions que les mois précédents.

L'échéancier de préparation et de règlements des salaires 2020 est respectée au titre du mois de mars 2020.

Le Directeur Général,

Philippe HUELVAN